



Biarritz Sauvetage Côtier

Charte du Dirigeant

1. Engagement :

Chaque membre s'engage à promouvoir les valeurs de l'association et à œuvrer pour son développement et sa pérennité.

2. Responsabilité :

Les membres assument collectivement la responsabilité des décisions prises et veillent à la bonne gestion de l'association.

3. Transparence :

Toutes les actions et décisions doivent être prises en toute transparence et communiquées clairement aux membres.

4. Respect :

Le respect mutuel entre les membres du conseil et envers tous les membres de l'association est primordial.

5. Intégrité :

Agir avec intégrité et honnêteté, en évitant tout conflit d'intérêt.

6. Travail :

Les membres du conseil s'engagent à travailler les dossiers communs ou confiés et à répondre aux sollicitations et questions venant d'adhérents, bénévoles ou salariés.

7. Participation :

Encourager la participation active de tous les membres du conseil dans les projets et les activités de l'association.

8. Équité :

Veiller à ce que toutes les décisions soient prises dans l'intérêt de tous les membres, sans favoritisme.

9. Confidentialité :

Garder confidentielles les informations sensibles discutées au sein du conseil.

10. Formation :

Se former continuellement pour améliorer la gouvernance et la gestion de l'association.

11. Solidarité :

Soutenir les membres du conseil et de l'association et travailler en équipe pour surmonter les défis.

12. Soutien des salariés dans leurs missions :

Les membres du conseil doivent reconnaître l'importance du rôle des salariés et les soutenir dans leur travail et leur dévouement au sein de l'association.

13. Dialogue constructif :

Les membres du conseil doivent maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les salariés, afin de favoriser un environnement de travail positif et collaboratif.